

|  |
| --- |
| **ACCORD-CADRE DE SERVICES** |

|  |
| --- |
| **Prestations d’entretien des Parcs et Jardins**  **des domaines nationaux d’Ile-de-France** |

**OBJET DU MARCHE :**

**LOT N°7**

**ENTRETIEN DIVERS**

**POUR LES DOMAINES NATIONAUX DE CHAMPS-SUR-MARNE ET JOSSIGNY**

**ACCORD-CADRE N°25-190-124**

|  |
| --- |
| **ACTE D’ENGAGEMENT**  **(AE)** |

**PROCÉDURE DE PASSATION :**

Accord-cadre mono attributaire à bons de commande passé selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-3 à R2161-5, R2162-2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des Monuments Nationaux

**SERVICE GESTIONNAIRE :**

Domaines nationaux de Champs-sur-Marne et Jossigny

**IMPUTATION BUDGETAIRE : CODE DESTINATION :**

**Service gestionnaire**

**ARTICLE 1 – CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)**

**Le présent accord-cadre est conclu entre :**

Le Centre des Monuments Nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus.

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part[[2]](#footnote-2),**

Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé **« le titulaire** » :

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ……………………………………………………………………………….………..

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[3]](#footnote-3) : …………………………………………………………..

Représentée par :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………….

Qualité **[[4]](#footnote-4)** :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[5]](#footnote-5):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ………………………………………………………………………………………………….……….…...

Adresse : ………………………………………………………………………………………………….………..

Numéro unique d'identification SIRET : …………………………………………………………………….…..

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles de l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

***Le groupement solidaire ou conjoint***,[[6]](#footnote-6) ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er co-traitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ……………………………….………………………………………………………..

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET **[[7]](#footnote-7)** : …..…………………………..….………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………….………………………………………………………………………

Qualité[[8]](#footnote-8):

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[9]](#footnote-9):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………..…...

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………..…….

Numéro unique d'identification SIRET : ……………………………………………………………………..….

**2ème co-traitant[[10]](#footnote-10) :**

Dénomination sociale : ………………………………………………………………………………………..….

Ayant son siège social à : ……..…………………………………………………………………………………..

Numéro unique d'identification SIRET**[[11]](#footnote-11)** : ……………………………………….………………………………

Représenté par :

Nom : .……..……………………………………………………………………………………………………….

Qualité[[12]](#footnote-12):

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[13]](#footnote-13):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………....

Adresse : ………………………………………………….………………………………………………………..

Numéro unique d'identification SIRET : …...............................................................................…………….

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces de l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[14]](#footnote-14), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans le règlement de la consultation.

**ARTICLE 2 – OBJET DE L’ACCORD-CADRE**

Le présent accord cadre a pour objet les prestations du lot n°7 « Entretien divers » pour l'entretien des Parcs et Jardins des Domaines nationaux de Champs-sur-Marne et Jossigny.

**ARTICLE 3 – DUREE DE L’ACCORD-CADRE**

**3.1 – Durée de l’accord-cadre**

L’Accord-cadre est conclu pour une durée d’un (1) an à compter de sa date de notification.

Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d’un (1) an sans que sa durée totale n’excède quatre (4) ans. Le Titulaire ne peut refuser la reconduction de l’Accord-cadre.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire l’Accord-cadre, il en informe le Titulaire au moins un (1) mois avant l’échéance annuelle de l’Accord-cadre ; le Titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction de celui-ci.

**ARTICLE 4 – PRIX**

**4.1 – Conditions générales de l’offre de prix**

Les prix de l’accord-cadre sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (**mois M0**)**.**

**4.2 – Forme des prix**

L’accord cadre est traité à prix unitaires.

Les prestations seront réalisées conformément aux stipulations du CCTP et moyennant les prix unitaires du bordereau de prix unitaires.

Les prix sont réputés prendre en considération les éventuels gains obtenus par le titulaire grâce à la valorisation des produits d’élagage et d’abattage.

**4.3 – Montant de l’accord-cadre**

Le présent accord cadre est passé sans montant minimum et avec un maximum annuel tous lots confondus de 2 128 000,00 € HT (soit 8 512 000,00 € HT sur toute la durée du marché).

Le montant maximum annuel du présent lot est de 109 000€ HT.

**ARTICLE 5 – NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Le montant des bons de commande pourra être cédé ou mis en nantissement suivant les prescriptions des articles R2191-46 à R2191-63 du Code de la Commande Publique.

Conformément à la loi 81.1 du 2 janvier 1981 modifiée et à l’article 6 du décret n°93-977 du 31 juillet 1993, la cession ou le nantissement de créance consenti sur la base du présent accord-cadre par un établissement de crédit doit être notifié à l’adresse suivante :

Monsieur l’agent comptable

Centre des monuments nationaux

62, rue Saint Antoine

75186 PARIS Cedex 04

**ARTICLE 6 – PAIEMENT**

**6.1 – Comptable assignataire des paiements**

Le comptable assignataire chargé des paiements est : l’agent comptable du Centre des monuments nationaux - Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine - 75186 Paris Cedex 04.

**6.2 – Compte à créditer**

Le Centre des monuments nationaux se libère des sommes dues au titre du présent Accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

| Coller un RIB original |
| --- |

*Dans le cas d’un accord-cadre passé avec des entrepreneurs groupés conjoints, l****a 1ère entreprise cotraitante et mandataire du groupement) colle son RIB ci-avant, ses cotraitants doivent se reporter à l’annexe 2 du présent acte d’engagement pour la répartition des paiements et l’identification bancaire).***

**6.3 – Délai de paiement**

Conformément à l’article R.2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu’à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire de l’accord-cadre et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d’intérêts moratoires à compter du jour suivant l’expiration du délai global de paiement.

Conformément à l'article R.2192-31 du Code de la commande Publique, le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L. 2192-13 est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire est prévue (Article D2192-35 du Code de la Commande publique) pour frais de recouvrement, celle-ci est fixée à 40€.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

**6.4 – Avance (article R.2191-3 du code de la commande publique)**

Je souhaite bénéficier de l'avance prévue à l’article R.2191-3 du Code de la Commande Publiqueet dans les conditions définies dans l’accord-cadre.

**□ Oui □ Non *(Le candidat doit cocher la case de son choix)***

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du présent accord-cadre.

**ARTICLE 7 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, la signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces contractuelles constitutives de l’accord-cadre mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

* Le présent **Acte d'Engagement (AE) et ses annexes** :
  + Annexe n°1 : Demande d’acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrat(s) de sous-traitance, propre à chaque lot ;
  + Annexe n°2 : Répartition des paiements en cas de groupement conjoint
* Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**, commun à tous les lots ;
* Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**, propre à chaque lot ;
* Le **Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**, propre à chaque lot ;
* Le **cahier des clauses administratives générales** applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021;
* Le **Mémoire Technique** justificatif du titulaire ;
* Les **Bons de commandes** émis au titre du présent marché ;
* Les **Actes spéciaux de sous-traitance** et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché ;

Textes de références supplémentaires :

* Le **fascicule 35 du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG)** : Travaux d’espaces verts, d’aires de sports et de loisirs ;
* Les **normes européennes et les normes françaises équivalentes** mentionnées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propres à chacun des lots ;
* Les **instructions et directives des services officiels** responsables et des services concédés (égouts, voirie, eau gaz, électricité, téléphone, etc.) qui devront être suivies et appliquées ;
* En phase d'exécution des prestations, les textes et normes applicables pour la protection de l'environnement et du voisinage contre les nuisances.

Seuls les exemplaires originaux conservés dans les archives du CMN font foi.

En cas de contradiction entre les clauses de ces différents documents, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

Les annexes aux pièces sont également citées par ordre de priorité décroissante, l'annexe de rang le plus élevé prévaut sur la suivante.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces prévues et utilisées par le titulaire

Le titulaire déclare connaître le CCAG-FCS bien qu’il ne soit pas joint matériellement au dossier.

L’entrepreneur est réputé connaître les documents avec toutes les mises à jour ou parution nouvelle des documents ci-dessus avant le commencement des travaux faisant l’objet du présent article et reconnaître qu’il en a une connaissance parfaite par le seul fait de déposer l’Acte d'Engagement.

**ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est complétée par l’annexe suivante (Le candidat doit cocher la case si nécessaire) :

Annexe n°1 relative à la présentation d’un ou de plusieurs sous-traitants (ou DC4) ;

Annexe n°2 relative à la répartition des paiements en cas de groupement conjoint

**Fait en un seul original,**

À …………………………………, le………………………………………

**Signature de l'entreprise**13[[15]](#footnote-15)

Nom et qualité du signataire :

**Cachet de l’entreprise**

**ATTENTION :** Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec l’accord-cadre, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

**Partie réservée**

La présente offre est acceptée.

|  |
| --- |
| **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| A ….…………, le ...........................  Pour le pouvoir adjudicateur,  La Présidente du Centre des Monuments Nationaux |

ANNEXE N°1 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

|  |
| --- |
| *DEMANDE D’ACCEPTATION DU (DES) SOUS-TRAITANTS ET D’AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU (DES) CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE* |

**Joindre un acte spécial (formulaire DC4) renseigné, par sous-traitant, et accessible à l’adresse suivante :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ANNEXE N°2 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

*Si le groupement est conjoint :*

1. Répartition des prestations

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. RIB des membres du groupement

2ème cotraitant

| Coller un RIB original |
| --- |

3ème cotraitant

| Coller un RIB original |
| --- |

4ème cotraitant

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi que d’un droit de modification, de rectification et de suppression. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le candidat doit cocher la situation concernée [↑](#footnote-ref-2)
3. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-3)
4. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le candidat doit cocher la situation concernée. **Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent accord-cadre.** [↑](#footnote-ref-5)
6. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-6)
7. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-7)
8. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-10)
11. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-12)
13. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)
15. 13En cas de groupement solidaire, tous les membres du groupement doivent signer l’accord-cadre, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul l’accord-cadre. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l’indiquer et fournir le document l’habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC1) [↑](#footnote-ref-15)